

**Noyen sur Seine**  
Bulletin municipal

**n° 117**  
Eté  
2018



LE  
PORT  
MONTAIN

NOYEN  
SUR  
SEINE

LE  
VEZOULT

# Le CARNAVALET

- > **Compte-rendus CM pages 3 à 9**
- > **Manifestations du Comité des Fêtes page 11**
- > **Fin d'année scolaire pages 14 et 15**

## Edito

*Ce premier semestre 2018 a été un peu particulier du point de vue de la météo avec les fortes précipitations qui ont engendré une importante crue en début d'année (nous y revenons brièvement en page 9 avec un courrier du syndicat Seine Grands Lacs) puis un épisode orageux d'une longueur inhabituelle en mai, mais qui n'a pas provoqué de dégâts dans notre village.*

*Cette année, le traitement de démoustication n'a pas été effectué pour des raisons qui vous sont expliquées en page 11 mais fort heureusement l'invasion redoutée n'a pas eu lieu malgré tout.*

*Les travaux prévus ont été réalisés et le grand projet de cabinet d'infirmières dans l'ancien club des jeunes suit son cours (voir page 10).*

*Enfin, le Comité des Fêtes a été actif avec un grand nombre de manifestations dont il vous est rendu compte en pages 12.*

*Les vacances approchent, pour les scolaires évidemment mais aussi pour les adultes ... nous vous les souhaitons riches en bonheurs partagés avec famille et amis.*

### MAIRIE

Téléphone: **01 64 01 81 20**

Adresse mail:  
**noyen.seine@wanadoo.fr**

Horaires d'ouverture au public

- **Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures**
- **Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)**

### SITE INTERNET COMMUNAL:

**[www.noyensurseine.fr](http://www.noyensurseine.fr)**

### SERVICES TECHNIQUES

Tél. : **06 70 97 58 00**

---

## Etat Civil

### Décès

- **GAGEAT Marcel le 06 Avril 2018**
- **DAHMANE Malika épouse STIFKENS le 09 Mai 2018**

### Naissances

- **MOHAMMAD Yann Naïm le 14 Juin 2018 (11 Rue de l' Eglise)**

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

**Extraits du compte-rendu** (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et présenté par Monsieur le Maire, vote et arrête les résultats définitifs.

### AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE –

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### • REPORTS

Pour rappel : déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : 128 133.58€

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 228 464.91€

#### • SOLDES D'EXECUTION

Un solde d'exécution de la section investissement de 81 329.21€

Un solde d'exécution de la section fonctionnement de 91 193.91€

#### • RESTES A REALISER :

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

o En dépenses pour un montant de 20 000.00 €

o En recettes pour un montant de 0

#### • BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 66 804.37€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

• COMPTE 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 66 804.37€

• LIGNE 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 252 854.45€

### VOTE DES TAUX TAXES 2018

Vu le budget principal 2018 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 128 664 €

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1er : Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de la reconduire à l'identique sur 2018, soit :

- Taxe habitation 12.76 %

- Taxe foncière bâti 11.97 %

- Taxe foncière non bâti 31.25 %

- C.F.E. 15.86 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire est fixée par la loi de finances.

Article 2 : Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

### VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018 présentés par les associations

Propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION PATRIMOINE ET CULTURE DE  
VILLENAXE LA PETITE 250.00 €

RESTO DU CŒUR DELEGATION 77 300.00 €

COMITE DES FETES DE NOYEN SUR SEINE (transfert de charges incombant à la commune) 2 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer et de verser les subventions aux associations listées ci-dessus.

### VOTE DES AMORTISSEMENTS 2018 COMMUNE

Monsieur le Maire propose l'amortissement 2018 – commune – des biens selon le tableau joint à la présente délibération.

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 9 avril 2018 (suite)

Le Conseil municipal, par 9 voix POUR et 01 ABSTENTION, approuve les amortissements 2018 de la commune.

### PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2018 – COMMUNE

Avant la présentation et le vote du budget primitif 2018 – commune,

Monsieur le Maire dresse l'état des investissements proposés pour l'année 2018.

Certains ont déjà été approuvés lors des réunions antérieures du Conseil municipal à savoir :

- Aménagement d'un local infirmier
- Travaux enfouissement rue Grande
- Plantation d'arbres et arbustes
- Travaux de voirie – place du Calvaire – Plateau du Vezoult – PMR –
- Menuiserie immeuble 4 Bis Rue Grande

Présente une liste de nouveaux projets ainsi que l'enveloppe budgétaire envisagée à chaque projet :

- Honoraires architecte aménagement presbytère 10 000 €
- Contrat Horizon Village (informatique) 5 400 €
- Acquisition matériel informatique 1 150 €
- Clôture parcours vtt 1 500 €
- Vidéo protection 120 000 €  
(subventionné à 80 000 € environ)
- Extension EP local infirmier 6 000 €
- Acquisition matériel – table, chaises salle conseil, Vidéoprojecteur, portable, tables pliantes et chaises 7 200 €

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, débat sur l'opportunité de chaque projet, notamment sur celui portant sur l'installation d'un système de vidéo protection.

Par avis motivés, Messieurs GAGEAT, TALBOURDET, COULON ainsi que M de BECO qui a fait part de ses remarques à M le Maire, souhaitent que le projet soit, avant toute décision et inscription budgétaire, soumis pour avis ultérieur après présentation d'un dossier technique et financier plus développé.

Proposent que cette opération de 120 000 € subventionnée à 80 % - ne soit pas retenue dans la proposition de vote du budget primitif commune 2018.

Monsieur le Maire ainsi que les conseillers présents, entendu les observations de leurs collègues, acceptent qu'une étude plus élaborée de la vidéo protection soit engagée au cours des semaines à venir.

Concernant les autres investissements proposés, le Conseil municipal, approuve le principe d'inscription budgétaire, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ACCORD DE PRINCIPE POUR LE RECOURS A L'EMPRUNT EN VUE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOCAL INFIRMIER

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du local infirmier au 4 Bis Rue Grande.

Expose que les modalités de financement, peuvent être envisagées avec un recours à l'emprunt, qui serait de l'ordre de 100 000 €.

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire, considérant le montage financier des travaux pour cette opération, émet un accord de principe sur la possibilité d'en emprunt de 100 000 €.

- Charge Monsieur le Maire de contacter les organismes financiers pour connaître leurs meilleures offres.

- Prend acte qu'une proposition lui sera faite avant tout engagement.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM 77

Vu la délibération n° 2018-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à des membres présents et représentés approuve les modifications des statuts du SDESM

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – SERVICE EAU

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et présenté par Monsieur le Maire, Vote et arrête les résultats définitifs.

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 9 avril 2018 (suite)

### VOTE DES AMORTISSEMENTS 2018 SERVICE EAU

Monsieur le Maire propose l'amortissement 2018 – service eau -des biens et subventions - selon le tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve les amortissements 2018 du service de l'eau

### VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, Entendu la proposition du budget primitif 2018 du Service eau

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2018 du service Eau qui s'équilibre comme suit

| SECTIONS       | DEPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 168 829.98 € | 168 829.98 € |
| Investissement | 91 784.30 €  | 91 784.30 €  |

### ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ETUDE D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX –REMPLACEMENT DE COMPTEURS PLOMB EN VUE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste encore beaucoup de compteurs en dehors de normes, concernant les obligations en matière de suppression des plombs.

Propose d'étudier la possibilité des travaux par tranches, ce qui permettrait d'obtenir un tarif plus adapté, par rapport au coup par coup.

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, considérant les obligations de mises aux normes,

Charge Monsieur le Maire de prendre attache auprès des entreprises dédiées, afin de déterminer l'enveloppe budgétaire acceptable dans le cadre d'un marché de travaux, Prend acte qu'une proposition lui sera faite avant tout engagement.

### ACCORD DE PRINCIPE SUR LA BASE DU LOYER MENSUEL EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN BAIL DE LOCATION PROFESSIONNEL – 6 ANS - LOCAL INFIRMIER – 4 Bis RUE GRANDE

Monsieur le Maire rappelle le contrat de bail de location professionnelle qui restera à intervenir lors de la prise de possession du local infirmier, 4 Bis rue Grande, dès la fin des travaux.

Expose qu'après en avoir longuement discuté avec les futures occupantes, leurs efforts financiers ne peuvent dépasser les 400 € mensuels, hors charges.

Sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette base avant le projet d'établissement du bail professionnel

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du maire, considérant les impératifs financiers des preneurs, ainsi que leur début d'activité professionnelle ne permettant pas à ce jour, une projection de loyer supérieur à leur offre, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, le principe d'un loyer mensuel de 400 €, hors charges, avec une réactualisation annuelle légale, bail de 6 ans.

Charge Monsieur le Maire à élaborer le bail à intervenir.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur en vigueur indiquant les modalités et conditions financières pour la location de la salle polyvalente, approuvées par délibération du 8 janvier 2016.

Expose avoir été saisi à plusieurs reprises, notamment par des entreprises, pour disposer de la salle polyvalente pour une journée en semaine, et n'avoir pas été en mesure de répondre favorablement faute d'établissement d'une grille tarifaire spécifique, le règlement intérieur n'envisageant pas à ce jour ces possibilités.

Propose au Conseil municipal d'annexer au règlement intérieur des dispositions particulières portant sur la mise à disposition de la salle polyvalente en semaine et d'en fixer les conditions d'occupation et tarifaires.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, approuve les conditions particulières de la location de la salle polyvalente – pour une journée en semaine – selon les conditions financières suivantes :

|   |          |
|---|----------|
| -Location une journée                           | 120.00 € |
| -Supplément mise en place de la salle et ménage | 100.00 € |

Les entreprises ou autres preneurs désirant bénéficier de cette mesure, seront tenus au respect du règlement intérieur actuellement applicable.

Cette mesure ne pourra être appliquée que pour une location d'une journée du lundi au vendredi, les week-end étant privilégiés pour les particuliers ou associations.

### VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal, Entendu la proposition du budget primitif 2018 Commune à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget primitif 2018 Commune qui s'équilibre comme suit

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 9 avril 2018 (suite)

| SECTIONS       | DEPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 584 766.45 € | 584 766.45 € |
| Investissement | 364 354.37 € | 364 354.37 € |

### COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Maire rappelle la constitution de la Commission des Finances, composée de 5 membres par délibération du 29 mars 2014 et 29 avril 2014.

Propose que Madame Delphine MEGRET remplace Monsieur Jean RONDEAU,

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable qui associe Madame Delphine MEGRET à la Commission des Finances qui est composée comme suit : M Pierre de BECO, M Patrick GAGEAT, M Roger PERNET, M Dominique TALBOURDET, Mme Delphine MEGRET.

## Conseil Municipal du 8 juin 2018

**Extraits du compte-rendu** (document complet consultable en mairie ou sur le site internet communal).

### MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018 /2022 – GROUPEMENT DE COMMANDES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

### APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de NOYEN SUR SEINE d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

Considérant que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil municipal de la commune de NOYEN SUR SEINE,

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer cette convention ci-annexée à la présente délibération, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

### TRAVAUX EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC SIS 4 BIS RUE GRANDE

Monsieur le Maire

Expose qu'il convient d'envisager des travaux d'extension d'éclairage public, au niveau du bâtiment communal 4 Bis Rue Grande, afin de remédier à la zone sombre, faute de luminaire.

Présente la proposition financière de la Ste DRTP, d'un total ht de 4 938.70 €, soit ttc 5 926.44 €

Précise que cette opération peut être subventionnée par le SDESM77 au taux de 50 % maximum.

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire

Décide des travaux d'extension de l'éclairage public au niveau du 4 Bis Rue Grande

Décide de retenir la proposition de la Ste DRTP au prix de 4 938.70 €, soit ttc 5 926.44 €

Sollicite le SDESM77 pour l'octroi d'une subvention au taux maximum

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

Contenu de la proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications statutaires suivantes :

De requalifier la compétence en matière de contrôle, réhabilitation et entretien des systèmes d'assainissement non collectif en compétence facultative ;

D'ajouter la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) en compétence obligatoire ;

De modifier l'article V des statuts communautaires :

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 8 juin 2018 (suite)

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Bassée Montois

### DON MOBILIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal portant sur le renouvellement du mobilier de la salle de la Mairie. Table et chaises - Propose de conserver les chaises et suggère concernant la table, soit de la vendre, soit de la donner à une association.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que la table est un bien de très faible valeur marchande, DECIDE, d'en faire don à une association déclarée, et confie la charge aux bons soins de Monsieur le Maire.

### MODALITES DE LOCATION DES TABLES ET CHAISES

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal portant sur l'achat de tables et chaises pliantes destinées à être utilisées lors des festivités communales ou associatives se déroulant en extérieur.

Expose être souvent saisi par les administrés qui souhaitent pouvoir louer des tables et des chaises lors de repas familiaux à leur domicile.

Propose pour répondre aux besoins des habitants, d'offrir la possibilité de la location du mobilier – tables et chaises - pour les repas familiaux.

Invite le Conseil municipal à se prononcer et à en fixer les modalités et tarifs

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE la location des tables et chaises pliantes au profit des habitants, selon les conditions tarifaires suivantes :

-Lot de 05 tables et 30 chaises 30.00 €

-Lot de 10 tables et 60 chaises 50.00 €

La durée de location devra être limitée à 2 jours.

La location ne pourra être supérieure à 10 tables et 60 chaises par bénéficiaire

En cas de dégradation ou vol du matériel, le locataire devra procéder au remboursement sur la base de la valeur d'achat.

### PROJET D'AMENAGEMENT POUR L'ACCES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la proposition faite par un couple Noyennais, d'offrir une contribution volontaire, exclusivement dédiée aux travaux d'aménagement pour l'accès au cimetière.

Expose qu'à ce jour, le projet n'est ni chiffré, ni défini techniquement.

Sollicite, avant d'élaborer plus avant le projet, l'avis du Conseil municipal, sur le principe de la contribution volontaire émise par le donateur.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Donne un accord de principe sur l'acceptation d'un don, dédié uniquement aux dits travaux.

Autorise le Maire à poursuivre dans l'avancement du projet.

### EMPRUNT CRCA – 100 000 €-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif 2018

Considérant que par sa délibération N° 13 en date du 6 mars 2018, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la réhabilitation d'un local communal en local infirmier.

Le montant total des subventions obtenues est de 50 000 €

. L'autofinancement est de 96 926.80 €

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000.00 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Considérant les propositions financières faites d'une part, par la Caisse Régionale du Crédit Agricole et d'autre part par la Caisse d'Epargne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : Retient la proposition financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

### CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Contenu de la proposition : Monsieur le Maire demande au Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, de créer le Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 8 juin 2018 (suite)

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De créer un Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC E.N.E.D.I.S.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

### TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AMENAGEMENT PLACE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 1 2018 en date du 16 Janvier 2018 autorisant les travaux d'aménagement de l'arrêt des cars, de la Place du Calvaire.

Expose que malgré les plans approuvés par les différents acteurs, la desserte ne peut se faire en raison du gabarit des cars de ramassage, détail qui n'a pas été signalé en temps utile par la compagnie de ramassage.

De fait, il convient donc de procéder à des travaux complémentaires, qui permettront le passage des bus sur la voie qui leur est réservée.

Présente le devis de la Ste IDTP, d'un total de 3 155.40 € ht, soit 4 659.58 € ttc

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il n'y a pas d'autre alternative que ces travaux complémentaires,

AUTORISE les travaux complémentaires pour l'aménagement de la Place du Calvaire

RETIENT de devis IDTP pour un ttc de 4 659.58 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

### MAITRISE D'ŒUVRE – MISSION DE BASE – ADS ARCHITECTURE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du local communal 4 Bis Rue Grande en vue de la transformation en local infirmier.

Expose la nécessité de déposer un permis de construire et présente la proposition de convention de maîtrise d'œuvre -mission de base, cabinet ADS ARCHITECTURE de St Hilaire Sous Romilly, pour l'élaboration du permis de construire d'un total de 2 600.00 € ht

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la proposition financière du cabinet ADS ARCHITECTURE et lui confie la mission

AUTORISE le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant au dossier.

### ACCEPTATION REMBOURSEMENT SINISTRE VITRE TRACTEUR

Monsieur le Maire expose que suite à un dommage matériel, la vitre du tracteur a été brisée.

- La compagnie d'assurance propose un remboursement de 340.18 €

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE le remboursement de 340.18 €

### PROJET EQUIPEMENT VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle la réunion d'information du 22 Mai 2018 à laquelle les Conseillers étaient conviés.

Le Chef PHILIPPE, référent sureté du Groupement de Gendarmerie, a présenté au cours de cette réunion, le dispositif de vidéo protection.

L'usage de la vidéo protection est encadré par la loi.

Les objectifs de la vidéo protection sont : de dissuader, détecter et identifier les auteurs de vols et dégradations sur le domaine public.

On constate une diminution de la délinquance dès la première année.

Les images enregistrées sont conservées 30 jours et seuls le maire ou un élu référent peuvent visionner les images.

Le dispositif est soumis au contrôle de la CNIL, de la commission départementale de la vidéoprotection, du préfet et de la gendarmerie.

Tous les angles de vues d'une caméra qui sont hors domaine public, doivent être floutés (terrasse, immeubles, jardins privés...)

Dans le cadre de ce projet, le Chef PHILIPPE, a établi pour le compte de la commune, une liste de préconisations. Il ressort une proposition d'installer 7 points vidéo.

Monsieur le Maire, précise qu'une approche financière a été faite, mais qu'il est indispensable, pour instruire le dossier avec des éléments fiables,

# # Vie communale

## Conseil Municipal du 8 juin 2018 (suite)

notamment sur le coût de l'opération, de l'entretien et des subventions, de connaître l'avis des conseillers sur ce projet

Il souligne également qu'il convient de faire la différence entre la vidéosurveillance et la vidéoprotection.

Il invite le Conseil municipal à se prononcer

Monsieur Patrick GAGEAT, fait part de ses interrogations sur le bienfondé d'un tel dispositif, et explique ses réticences, notamment sur le fait que le village cessera d'être ce qu'il est aujourd'hui pour s'ouvrir à une technologie qu'il estime être plus du domaine des grandes villes.

Monsieur Pierre Yves de BECO, fait également part de son avis défavorable, en raison en outre, du manque de visibilité de l'aspect financier du projet. Il propose qu'un chiffrage plus affiné et qu'un dossier technique soient instruits avant de prendre une décision.

Le Maire entendu les objections, d'un commun accord avec l'ensemble du Conseil, propose, avant de prendre ou ne pas prendre la décision de concrétisation du projet, l'élaboration d'un dossier plus affiné avec consultation d'entreprises afin que chacun puisse prendre connaissance des engagements financiers qui en découlent, les engagements des partenaires assurant les subventions, et le projet technique. Les habitants seront informés et invités à faire part de leurs souhaits.

---

## Retour sur la crue de début d'année

*Extrait du courrier reçu du Syndicat mixte Seine Grands Lacs en réponse à une demande formulée par le Président du SMBVA (Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence)*

« En réponse à votre courrier du 11 avril 2018 mentionnant un « délestage de nos lacs en amont » une dizaine de jours auparavant, je tiens à vous informer que les manœuvres sur nos ouvrages sont strictement encadrées par autorisation préfectorale, de telle manière qu'ils n'entraînent pas d'aggravation des inondations.

L'épisode de crue particulièrement long de ce début d'année 2018 a été remarquable par l'intensité et la fréquence des précipitations qui se sont abattues sur l'ensemble du bassin de la Seine.

Ce rythme continu a contribué à saturer les sols et à entretenir des niveaux de nappes phréatiques extrêmement hauts, ce qui a eu pour conséquence des ruissellements importants à chaque nouvel épisode pluvieux, et une réaction forte des cours d'eau principaux comme de leurs affluents.

Le bassin amont de la Seine a connu 5 épisodes depuis le début de l'année, et tous ont été écrêtés par les lacs-réservoirs, conformément aux règlements d'eau et dans la mesure des capacités de stockage disponibles.

Le dernier épisode de crue a été enregistré le 20 mars en amont des lacs-réservoirs Seine et Aube (qui concernent le territoire que vous mentionnez). Il nous a conduit à dériver les eaux excédentaires et à stocker un volume de plus de 15 millions de m<sup>3</sup> durant ce seul évènement.



Cette dernière pointe de crue, bien que fortement atténuée par l'effet des lacs réservoirs, s'est propagée vers l'aval et s'est trouvée renforcée par les nombreux affluents de l'Aube et de la Seine situés entre les lacs-réservoirs et le secteur de la Bassée aval (Superbe, Ardusson, Voulzie ...), formant ainsi une pointe de crue observée le 25 mars à Pont-sur-Seine et le 28 mars à Bray-sur-Seine. Cette pointe n'a donc en aucun cas été provoquée par des délestages provenant de nos ouvrages.

L'EPTB Seine Grands Lacs met à jour quotidiennement et en toute transparence les informations relatives à la gestion des lacs réservoirs sur son site internet : <http://www.seinegrandslacs.fr/quatre-lacs-reservoirs>, permettant à chacun de retrouver une information détaillée. Par ailleurs lors de tels épisodes de crue, l'EPTB Seine Grands Lacs est en contact étroit et journalier avec les DDT de l'Aube et de Seine-et-Marne, ainsi qu'avec les services de prévision des crues, pour les informer en direct sur les stratégies de gestion de nos ouvrages. »

# # Vie communale

## Travaux

### → Aménagement terrain communal rue des Arches/rue Grande

*Petit à petit, il prend forme puisqu'après l'installation du parcours VTT pour enfants et l'aménagement paysager, des allées ont été tracées.*

*La touche finale sera l'installation de 4 bancs et de barrières en bois le long de la rue des Arches.*



### → Ad'AP



*Les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) sont maintenant quasiment terminés puisque les aménagements prévus à l'église et au cimetière ont été réalisés.*

*A noter que le parvis de l'église a été par la même occasion rénové car il présentait un danger notamment pour les personnes âgées du fait de sa détérioration.*

*Ainsi, la totalité des travaux rendus obligatoires par la réglementation auront été réalisés suivant l'agenda de programmation de 3 ans (Ad'AP).*

### → Projet local infirmières

*Les travaux de rénovation de la toiture de l'ancien club des jeunes (qui avaient été décidés avant le projet de transformation en local infirmières) ont été réalisés. Le changement des huisseries également prévu en même temps sera effectué dans le cadre du projet local infirmières. Rappelons qu'une subvention FER2017 avait été demandée et obtenue.*

*En ce qui concerne l'aménagement intérieur, le permis de construire vient d'être demandé, l'objectif étant toujours une réalisation des travaux en septembre pour une mise à disposition avant la fin de l'année.*

*Une subvention FER2018 a été demandée et obtenue.*

### → Réaménagement place du calvaire

*Les travaux prévus ont été exécutés mais malgré les plans approuvés par les différents acteurs, la desserte ne peut se faire en raison du gabarit des cars de ramassage, élément qui n'a pas été signalé en temps utile par la compagnie de ramassage.*

*De fait, il convient donc de procéder à des travaux complémentaires, qui permettront le passage des bus sur la voie qui leur est réservée.*

*Ces travaux auront lieu pendant les vacances d'été et seront subventionnés (y compris les travaux déjà réalisés) par le dispositif amendes de police.*

## # Vie communale

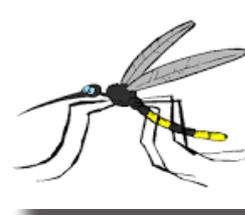
### Démoustication

Depuis de nombreuses années, une démoustication a lieu sur le territoire de la Bassée pour les communes qui le souhaitent car chacune d'elles en supporte le financement (non négligeable par ailleurs).

Noyen a toujours participé à l'opération contrairement à d'autres communes au gré des décisions de leurs élus car il est vrai que l'efficacité de ce traitement est difficile à quantifier.

En effet, de nombreux autres paramètres entrent en jeu et leurs poids peut être très important comme la pluviométrie qui peut engendrer des crues plus ou moins importantes et longues, sources de prolifération des moustiques si les conditions sont ensuite favorables à l'éclosion des larves.

Le moyen employé pour le traitement est l'hélicoptère car rapide et efficace pour l'épandage massif mais ce moyen est dorénavant interdit et l'avis tardif émis par les services du département ne nous a pas permis d'envisager un autre mode de traitement pour cette année.



D'autre-part, les analyses effectuées sur site n'ont pas mis en évidence la présence de larves au moment opportun (avant présence des feuilles).

Le seul moyen alternatif pour les années à venir est le traitement par voie terrestre mais ses modalités sont à acquérir car beaucoup plus complexes dans l'organisation et son coût nous est pour le moment inconnu.

Malgré la crue importante et longue de cette année, nous faisant redouter une invasion comme en 2016, la situation est restée sous contrôle même si certaines parties de la commune ont été et continuent à être plus impactées.

**Une étude et une réflexion seront donc à mener pour décider d'une stratégie à l'échelon du territoire du Bassée-Montois car plus que jamais elle devra être commune pour être envisageable.**

## Des manoeuvres militaires à Noyen

Les 17 et 19 mai se sont déroulées des manoeuvres militaires de franchissement de la Seine impliquant trois régiments:

- le 6ème régiment du génie d'Angers
- les écoles militaires de Saumur
- le 501ème régiment de chars de combat de Mourmelon Le Grand.

Lors de cet exercice, près d'un millier de militaires, environ 250 véhicules - dont des chars Leclerc - et des hélicoptères Puma ont été déployés.

Plusieurs unités ont pu s'entraîner de manière réaliste à la mise en œuvre de leurs savoir-faire particuliers.

Des manoeuvres de ce type sont nécessaires à l'armée de Terre car elles permettent à la fois d'entraîner les troupes et de former les jeunes cadres par des mises en situation de très bon niveau en terrain libre, en dehors de camps militaires.

Les conditions géographiques de Noyen et de ses alentours sont idéales pour ce type d'exercice et ont largement contribué au succès des manoeuvres.

Cet événement sera réitéré l'an prochain les vendredi 24 et samedi 25 mai 2019.



## # Vie festive

### Comité des Fêtes

→ Brocante du 8 avril



*La météo s'est amusée à nous faire peur en ce dimanche de brocante...*

*Commencée sous la pluie, le soleil s'est vite invité pour accueillir les nombreux exposants qui ont investi le centre de Noyen.*

*Aux chineurs matinaux, a succédé une foule de visiteurs tout au long de la journée.*

*La restauration sur place a permis à ceux qui le désiraient de déguster saucisses, merguez, frites et crêpes. L'occasion d'échanger quelques mots et de déballer ses trouvailles.*



→ Tournoi de pétanque du 17 juin



*La deuxième édition du concours de pétanque s'est tenue le dimanche 17 Juin avec 20 équipes qui se sont affrontées, en doublette, de 10H00 à 18H00.*

*A l'issue de ce concours, coupes, médailles, et autres lots sont venus récompenser les heureux participants.*



## # Vie festive

### Comité des Fêtes (suite)



Fin de saison:

- *Dimanche 19 août : pique-nique.*

### Expo

L'association AMECOVI de Maisons-Rouge organise le **1er week-end d'octobre** une exposition sur le patrimoine de notre village

à la salle polyvalente de Noyen ... notez le sur vos agendas !

## Festivités du 14 juillet

*Au programme:*

### **Samedi 14 juillet:**

*10h00 : Chasse au Trésor pour enfants*

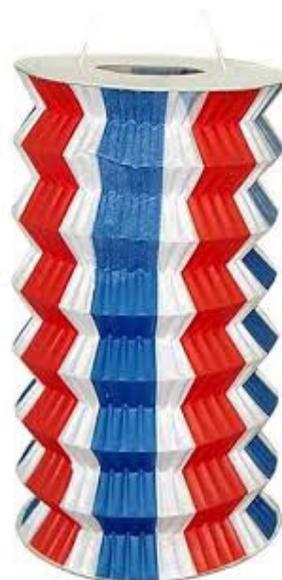
*12h00 : Repas campagnard (sur inscription)*

*15h30 : Jeux pour tous*

### **Dimanche 15 juillet**

*22h30 : Retraite aux flambeaux*

*23h00 : Feu d'artifice sur la Seine*



## Circuit de la Libération

Le **dimanche 26 Août 2018**, l'association « Nos Gens d'Hier » organise une commémoration à Noyen.

Environ 25 véhicules d'époque et 70 personnes (civils et militaires) défilent dans la commune, puis une cérémonie aura lieu au Monument aux Morts.

Possibilité de partager un repas à la roulante (12 € boisson comprise) avec les collectionneurs pour le déjeuner (13h) près de la salle polyvalente avec animation musicale.

Inscriptions dans votre Mairie avant le 7 Août (Règlement par chèque à l'ordre de « Nos Gens d'Hier »).



## # Vie scolaire

### → Bilan des actions de l'année scolaire

Tous les élèves de la classe de Petite Section-Moyenne Section ont bénéficié du séjour classe découverte poney au mois de mai; les enfants étaient ravis de cette expérience.

Les PS-MS et CE2-CM1 ont pu profiter d'une journée à Provins avec au programme la découverte de la cité médiévale et le spectacle des aigles.

Les CE2-CM1 se sont rendus au château de La Motte Tilly pour découvrir la vie des enfants au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les Grande Section-CP et CM1-CM2 ont bénéficié d'un atelier modelage au musée Camille Claudel à Nogent sur Seine.

Enfin, le partenariat avec l'AGRENABA (Réserve Naturelle) a permis aux élèves de découvrir les animaux et insectes de la mare à Neuvry.



### → Spectacle de fin d'année scolaire



La salle polyvalente de Noyen était pleine ce vendredi 30 juin en fin d'après-midi pour assister au spectacle de fin d'année scolaire des élèves de CE2-CM1 de Mme Dubar.

Les jeunes acteurs qui ont joué «La gorgone aux cheveux de serpents» ont été très applaudis car, à n'en pas douter, ils avaient beaucoup travaillé avec leur enseignante pour offrir cette prestation à leurs familles.

Bravo à tous.



## # Vie scolaire

### → Rentrée 2018

La rentrée aura lieu le **lundi 3 septembre** et les élèves seront répartis comme suit :

- 12PS et 11 MS avec Mme Alix
- 9GS et 12 CE1 avec Mme Prudhomme
- 19 CP avec Mme Legrand
- 19 CE2 et 4 CM1 avec Mme Dubar
- 11 CM1 et 17 CM2 avec Mme Borie



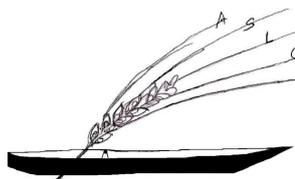
Les travaux du nouveau groupe scolaire se poursuivent et les délais prévus sont pour l'instant respectés. Les Classes de Mmes Dubar et Borie feront donc leur rentrée à l'école de Noyen et rejoindront les autres classes à Fontaine Fourches en janvier.

Le syndicat scolaire prendra en charge le coût des cartes de transport. Pour cela, une fois la demande de carte de transport effectuée, les familles pourront déposer leur justificatif de paiement accompagné d'un RIB à la mairie de Fontaine Fourches.

Dès la rentrée scolaire, pour les enfants de Noyen, le ramassage reprendra place du calvaire.



## # Vie associative



# ASLCN

e-mail : [aslc77114@yahoo.fr](mailto:aslc77114@yahoo.fr)

tél. : 06 71 43 53 73

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

### → Rallye automobile



Notre rallye s'est déroulé dans la bonne humeur et le château de GUEDELON a ravi tout le monde. Le repas du soir a terminé cette agréable journée.



### → Calendrier des prochaines manifestations



- N'oubliez pas notre brocante qui aura lieu le **dimanche 2 septembre** et toujours 3.00€ les 5 mètres avec inscription obligatoire au 06 71 43 53 73
- Les ateliers Tarot, Couture et Scrapbooking reprendront début octobre

**L'équipe de l'ASLCN vous souhaite un été très agréable.**

# # Récréation

Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 118 Automne 2018"

|                                  |   |                                   |              |                                |   |                                    |   |                                   |                                   |                               |                 |                            |                      |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|--------------|--------------------------------|---|------------------------------------|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|
| fortin                           | ↓ | moyen de levage frappe en douneur | ↓            | conster-neras partou-rièrement | ↓ | fit un trou                        | ↓ | effondre-ment enlue-ron           | ↓                                 | occupon                       | ↓               | maqicien-nes boîte à votes | ↓                    |
| désas-treuse                     | ↓ |                                   | ↓            |                                | ↓ |                                    | ↓ |                                   | ↓                                 |                               | ↓               |                            | ↓                    |
| geste de respect raccom-moderait | → |                                   |              |                                |   | mauvaise femme format de papier    | → |                                   |                                   | lourdes charges gros véhicule | →               |                            |                      |
| désigna                          | → |                                   |              |                                |   | groupe fanatisé                    | → |                                   |                                   |                               |                 |                            | restera              |
| villain rongeur                  | → |                                   | cables mains | →                              |   |                                    |   |                                   | il vaut l'astate habitu-des       | →                             |                 | mettre à la boîte          | ↓                    |
| obsti-nées petit cube            | → |                                   | acheva       | ↓                              |   | vieux continent                    | → |                                   |                                   |                               |                 |                            |                      |
|                                  | → | os de l'oreille voies d'accès     | →            |                                |   | amuse                              | ↓ |                                   |                                   | designa-tion préposi-tion     | →               |                            |                      |
| garnitu-res d'oreiller           | → | métal de lincolt mauvais café     | →            | être céleste                   | → | évaluation                         | → |                                   | double crochet pris le risque     | →                             |                 |                            |                      |
| opinion                          | → |                                   |              |                                |   | petit tétu os de volatiles         | → |                                   |                                   |                               | pronom familial | →                          |                      |
| infidélité                       | → |                                   |              |                                |   | unités informati-ques aurochs      | → |                                   |                                   | domaine de navire             | →               | combina                    | →                    |
| vieille charue                   | → |                                   |              |                                |   |                                    |   | mauvaise à boîte renfort de sabot | →                                 |                               |                 |                            |                      |
| orient                           | → |                                   |              |                                |   | produit de bile lièvre femelle     | → |                                   |                                   |                               |                 | robuste poignard           | ↓                    |
|                                  | → | touffe de cheveux                 | →            |                                |   |                                    |   |                                   | cheval d'enfant mesurer avec soir | →                             |                 |                            |                      |
| aspira                           | → | bilan                             | ↓            |                                |   | coura-geux                         | → |                                   |                                   |                               |                 | bonne relation             | →                    |
| drogues                          | → |                                   |              |                                |   | appareus                           | → |                                   |                                   |                               |                 |                            | marchera de ci de là |
|                                  | → |                                   |              |                                |   |                                    |   | monnaie vivante garniture de dent | →                                 |                               |                 |                            |                      |
| reine de soirée                  | → | cabio-chardes                     | →            |                                |   |                                    |   |                                   |                                   |                               | cloison         | →                          |                      |
|                                  | → | de même                           | ↓            |                                |   |                                    |   |                                   |                                   |                               |                 | roches légères             | ↓                    |
|                                  | → |                                   |              |                                |   | devant la licence unité de surface | → |                                   | profes-sion                       | →                             |                 |                            |                      |
|                                  | → | amoncel-lement                    | →            |                                |   |                                    |   | surjit                            | →                                 | empesta                       | →               |                            |                      |
| prix de cinéma                   | → | possessit                         | ↓            |                                |   |                                    |   | négation                          | →                                 |                               |                 |                            | marque d'infinitif   |
|                                  | → |                                   |              |                                |   | fait du tort                       | → |                                   |                                   | altier                        | →               |                            |                      |
| concré-tisera                    | → |                                   |              |                                |   |                                    |   |                                   |                                   |                               |                 |                            |                      |

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   |   |   |   | 2 | 1 |   | 3 |
| 3 |   | 2 |   |   |   | 5 | 8 |   |
| 5 | 1 | 7 | 3 |   | 4 |   |   | 9 |
|   |   |   | 6 | 1 |   |   | 2 | 4 |
| 2 |   | 1 | 4 | 5 | 7 | 6 | 3 | 8 |
| 4 | 7 |   |   | 3 | 8 | 9 | 5 | 1 |
|   |   | 3 | 5 | 9 | 4 | 1 |   | 2 |
| 7 |   |   | 8 | 6 | 3 | 4 |   | 5 |
|   |   | 4 | 7 | 2 |   | 3 | 9 | 6 |

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | 6 | 9 | 4 | 5 | 1 | 8 | 7 |
| 9 | 4 | 1 | 3 | 8 | 7 | 2 | 5 | 6 |
| 5 | 8 | 7 | 6 | 1 | 2 | 3 | 4 | 9 |
| 7 | 6 | 2 | 8 | 9 | 1 | 5 | 3 | 4 |
| 4 | 1 | 5 | 2 | 6 | 3 | 7 | 9 | 8 |
| 3 | 9 | 8 | 7 | 5 | 4 | 6 | 1 | 2 |
| 1 | 7 | 9 | 4 | 3 | 6 | 8 | 2 | 5 |
| 6 | 5 | 4 | 1 | 2 | 8 | 9 | 7 | 3 |
| 8 | 2 | 3 | 5 | 7 | 9 | 4 | 6 | 1 |

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| • | D | • | V | • | B | • | F | • | D |
| S | I | M | I | L | I | T | U | D | E |
| • | V | A | L | I | S | E | S | • | V |
| P | I | L | L | A | S | • | E | G | O |
| • | N | I | E | • | E | R | R | E | R |
| L | A | C | • | A | R | I | A | N | E |
| • | T | E | S | T | A | • | I | T | E |
| A | I | S | E | • | I | S | I | S | • |
| • | O | • | P | L | A | N | • | L | • |
| E | N | T | A | I | S | • | I | L | E |
| • | A | R | E | • | A | N | E | S | • |
| R | E | P | A | R | E | N | T | • | P |
| • | C | E | S | • | U | S | I | T | E |
| C | O | R | • | F | R | E | M | I | R |
| • | P | A | R | E | O | • | E | T | E |
| L | E | S | E | R | • | A | S | I | E |

Solutions du précédent "LE CARNAVALET n° 116 PRINTEMPS 2018»